



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement et aux Conseils d'écoles (La Haye et Amsterdam) – Année scolaire 2020-2021

Le Conseil d'établissement des établissements scolaires à l'étranger a, dans le cadre de ses attributions, compétence pour le premier et le second degré. En outre, un Conseil d'école est constitué pour l'école de La Haye et un autre pour l'école d'Amsterdam. Les Conseils d'école se réunissent avant le Conseil d'établissement et étudient les points les concernant.

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement et aux 2 Conseils d'école se tiendront le **jeudi 15 octobre 2020** (à La Haye de 8h15 à 12h30 à l'école primaire et à Amsterdam de 8h15 à 12h30 dans le bureau de la directrice).

UN VOTE PAR PARENT ET PAR SCRUTIN

Attention, l'élection des représentants des parents au Conseil d'école est distincte et les parents ayant des enfants au niveau primaire participent donc à deux scrutins.

Rappel : les deux parents votent.

Constitution et dépôt des listes de candidature au Conseil d'établissement (5 sièges à pourvoir) :

Au maximum 10 candidats par liste, classés par ordre préférentiel de 1 à 10 (et qui correspondent aux 5 titulaires et 5 suppléants), et, au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit le **mardi 29 septembre 2020 à 15h00 au plus tard**.

Attention, seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré sont recevables.

Constitution et dépôt des listes de candidature aux Conseils d'école :

Seuls les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) sont autorisés à participer à l'élection du Conseil d'école.

- **Pour La Haye**, siègent au Conseil d'école, **15 parents dont au moins un par niveau d'enseignement** Au maximum 30 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 30 (15 titulaires et 15 suppléants) et au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit le **mardi 29 septembre 2020 à 15h00 au plus tard**.
- **Pour Amsterdam**, siègent au Conseil d'école **autant de parents que de classes soit 9** Au maximum 18 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 18 (9 titulaires et 9 suppléants) et au minimum 2 candidats. (Mêmes modalités que ci-dessus)



Calendrier des différentes opérations électorales :

- **Mardi 22 septembre 2020** : Les listes électorales (de chacun des collèges) sont en consultation aux secrétariats de direction et primaire (La Haye et Amsterdam) de l'établissement
- **Mardi 29 septembre 2020 à 15h00 au plus tard** : Dépôt des listes de candidatures, des professions de foi.
- Affichage dans le hall de l'établissement des listes de candidats le **vendredi 2 octobre 2020**
- Envoi des informations concernant le vote électronique le **vendredi 9 octobre 2020** avec notification dans les carnets de correspondance (secondaire), de liaison (primaire La Haye) et par affichage (primaire d'Amsterdam) et mise en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>
- **Du mardi 13 octobre à 10h00 au jeudi 15 octobre 2020 à 12h30** : Vote par correspondance
- **Jeudi 15 octobre 2020 de 8h15 à 12h30** : Vote direct aux bureaux de vote. Dépouillement puis affichage des résultats dès la fin du scrutin.

L'attention des parents est attirée sur l'importance d'une participation aussi large que possible à ces élections de leurs représentants.

VOTE

1. Vote électronique

→ Un courriel vous sera envoyé le **vendredi 9 octobre 2020** pour vous informer de la procédure du vote électronique. Le document sera également en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>

2. Vote au lycée

→ Vote direct sur place : le **jeudi 15 octobre 2020 de 8h15 à 12h30**. Un ordinateur de vote sera à disposition des électeurs.

ATTENTION : Votre vote doit être effectué avant 12h30 le jeudi 15 octobre, c'est-à-dire avant la clôture du scrutin. Le dépouillement commencera à 14h. Les résultats seront affichés après la fin du dépouillement.

Associations de parents d'élèves représentées en 2019-2020 :

AIPL : <https://aiplvangogh.com/>

APE : <https://www.apelyceevangogh.nl/>